

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 décembre 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

**Absents excusés** : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.12.19 : Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Établissement Public de Paris-Saclay (EPPS) pour la réalisation du plan local de redynamisation des Yvelines (PLR).**

**□ M. Hervé HOCQUARD, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010, relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'établissement public Paris-Saclay ;

Vu le plan local de redynamisation des Yvelines signé le 6 août 2013 entre Monsieur Corbin de Mangoux préfet du département et Monsieur Pierre Veltz directeur général de l'établissement public Paris-Saclay (EPPS) ;

Le 25 juillet 2008, le Gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un plan national de restructuration des sites de la Défense. Le redéploiement des armées a été mis en place grâce à des outils d'accompagnement pour la restructuration de ces sites.

Le Premier ministre a annoncé la mise en œuvre du plan local de redynamisation (PLR) dont une enveloppe prévisionnelle a été affectée aux Yvelines. Le Préfet des Yvelines a proposé d'orienter cette subvention pour le plateau de Satory. Ce site militaire en mutation fait l'objet d'études menées par l'établissement public Paris Saclay (EPPS) dans le cadre de l'Opération d'intérêt national (OIN) créée par décret du 3 mars 2009.

La loi du Grand Paris du 3 juin 2010 portant la création de l'établissement public de Paris-Saclay (EPPS), et son décret d'application ont ensuite mis en place les structures nécessaires à la création de l'un des pôles majeurs de l'enseignement, de l'innovation, de la recherche et de la valorisation industrielle au niveau mondial. L'EPPS exerce en effet des compétences en matière d'aménagement, de développement économique et de valorisation scientifique.

L'EPPS et les collectivités concernées ont engagé une réflexion sur la redynamisation du plateau de Satory. La libération foncière des terrains de la Défense devient une opportunité de développement potentiel sur la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Ce site est concerné à terme (horizon 2030) par l'arrivée du métro du Grand Paris. Le futur réseau métropolitain permettra de désenclaver le plateau de Satory grâce à une connexion avec Versailles Chantiers, Saint-Quentin-en-Yvelines et le campus Paris Saclay.

Depuis 2010, des études stratégiques et pré-opérationnelles ont été menées avec la Ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le Conseil Général des Yvelines et l'EPPS. Ces études ont permis de définir les grands principes d'aménagement, de paysages, d'environnement et de transport.

En 2012, le groupement Michel Desvigne Paysagiste a élaboré un schéma directeur d'aménagement de Satory Ouest piloté par l'EPPS en collaboration avec Versailles Grand Parc. Sur la base du schéma directeur, le plan local de redynamisation (PLR) participera à la réalisation d'études de faisabilité, qui constitueront une aide à la décision en vue d'engager la phase opérationnelle d'aménagement du site.

L'EPPS mène l'ensemble des études inscrite au PLR. L'enveloppe initiale a été substituée par une subvention de l'Etat de 235 000€ TTC. Dans ce cadre, la

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc apporte son soutien financier à l'EPPS pour l'exercice de ses missions à hauteur de 65 000 euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes du projet de convention avec l'Etablissement public Paris-Saclay relative au cofinancement à hauteur de 65 000€ TTC pour l'année 2013 ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et les actes afférents ;*
- 3) *dit que la contribution sera imputée au budget de 2014, nature 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services